



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

21/01/2021

Dossier complet le :

21/01/2021

N° d'enregistrement :

2021-10620

1. Intitulé du projet

Dossier de régularisation administrative de l'exploitation du forage AEP Les Drouilles N°BSS : BSS001YSKQ situé sur la commune de Groléjac (24) au titre des codes de l'Environnement et de la Santé Publique pour le compte du SIAEP du Périgord Noir et du SMDE 24

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SIAEP DU PERIGORD NOIR / SMDE24

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2 0 0 0 1 8 8 1 9 9 0 0 1 8

Forme juridique

Syndicat intercommunal

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17.b et d. Dispositifs de captage et de recharge artificielle des eaux souterraines.	Dossier de régularisation administrative de l'exploitation Les Drouilles N°BSS : BSS001YSKQ situé sur la commune de Groléjac (24) au titre des codes de l'Environnement et de la Santé Publique Débit d'exploitation en fonctionnement normal : 75 m3/h, 560 m3/j et 114 000 m3/an Débit d'exploitation en fonctionnement exceptionnel : 75 m3/h, 1 500 m3/j, 547 500 m3/an

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dossier de régularisation administrative de l'exploitation du forage du forage des Drouilles commune de Groléjac au titre des codes de l'Environnement et de la Santé Publique (autorisation des prélèvements et mise en place des périmètres de protection)
Ce forage d'adduction en eau potable est en exploitation depuis 1990.

4.2 Objectifs du projet

Desservir en eau potable la population du SIAEP DU PERIGORD NOIR

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le forage a été réalisé en 1990.

Il n'y a pas de travaux prévu.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exploitation du forage pour répondre aux besoins en eau potable :

- Débit d'exploitation en fonctionnement normal : 75 m³/h, 560 m³/j et 114 000 m³/an
- Débit d'exploitation en fonctionnement exceptionnel (arrêt pour cause d'avarie d'une autre ressource alimentant le syndicat, situation de crise) : 75 m³/h, 1 500 m³/j, 547 500 m³/an

Les situations exceptionnelles seront à justifier auprès de la Police de l'Eau. Elles correspondront à une production de secours suite à l'arrêt provisoire de l'exploitation d'une autre ressource d'une syndicat pour cause d'avarie ou de pollution par exemple. Les volumes globaux prélevés dans les eaux souterraines ne seront pas augmentés.

Forage déjà en fonctionnement

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Le code de l'environnement, articles R214-1 à R214-56, autorisation rubriques 1.1.2.0 et 1.3.1.0),
- Le code de l'environnement articles R122-1 à R122-24,
- Le code de l'environnement articles R181-1 à Article R181-56)
- Le code de la santé publique, articles R1321-1 à R1321-63,
- L'arrêté du 11 janvier 2007,
- L'arrêté ministériel du 20 juin 2007,
- Le décret 2003-868 du 11 septembre 2003,
- Le décret 2003-869 du 11 septembre 2003,
- Les arrêtés ministériels du 11 septembre 2003.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Forage exploité depuis 1990. Le forage capte la nappe du Bathonien – Callovien Oxfordien (Jurassique) entre 100 et 349 m de profondeur	
- Débit d'exploitation en fonctionnement normal :	75 m3/h, 560 m3/j et 114 000 m3/an
- Débit d'exploitation en fonctionnement exceptionnel :	75 m3/h, 1 500 m3/j, 547 500 m3/an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Lieu-dit « Les Drouilles » sur la commune de Groléjac.
Parcelle n° 1562 section B
Coordonnées Lambert 93
X = 564 192 m
Y = 6 415 219 m

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

			PPRI Vallée De La Dordogne - Rivières Dordogne, Céou et Nauze - Approuvé
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le forage est destiné à l'alimentation en eau potable. Le présent formulaire est déposé dans le cadre de la procédure de demande d'autorisation d'exploitation du forage et de la mise en place des périmètres de protection du captage. Il se situe dans le PPR d'un puits AEP appartenant au SIAEP.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité du site Natura 2000 : FR7200660 La Dordogne. Le forage ne se situe pas dans l'emprise de celui-ci. Aucun rejet n'a lieu dans le milieu.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	114 000 m3/an (situation normale) ou 547 500 m3/an (situation exceptionnelle) prélevés dans la nappe du Jurassique.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Forage exploité depuis 1990. Incidences des prélèvements compatibles avec les usages des eaux souterraines et superficielles, quantifiés dans le dossier d'autorisation Loi sur l'eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation du forage n'ayant pas d'incidence qualitative (absence de rejet) et quantitative (la nappe captée n'est pas en relation avec la Dordogne) sur les eaux superficielles, elle n'a pas d'incidence sur les milieux naturels associés.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inondation : Site conforme aux prescriptions du PPRI en application sur le territoire
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La pompe du forage est immergée, positionnée en profondeur, elle n'est pas source de nuisances sonores. Le forage fonctionne en fonction des besoins en eau de la population.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le suivi du niveau piézométrique de la nappe est réalisé en continu.

Le forage ne fonctionne que pour répondre aux besoins en eau de la population.

Le forage est techniquement conforme à l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 relatif aux rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature Loi sur l'eau.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'exploitation d'un forage AEP relève de différentes procédures réglementaires qui encadrent la mise en exploitation du forage, ce dossier est instruit par les services de Police de l'eau (DDT24) et de l'ARS (DUP). L'incidence du fonctionnement du forage est donc contrôlée par ces différentes procédures.

L'exploitation d'un forage n'est pas source de nuisance olfactive ou de bruits. Il ne fonctionnera que pour répondre aux besoins en eau de la population

L'incidence des prélèvements est compatible avec les usages de la nappe qui est exploitée.

De ce fait, l'étude d'impact ne semble pas nécessaire, les incidences du fonctionnement de l'ouvrage sont étudiées dans le cadre de la procédure loi sur l'eau.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Signature par ordre de maître
d'ouvrage délégué

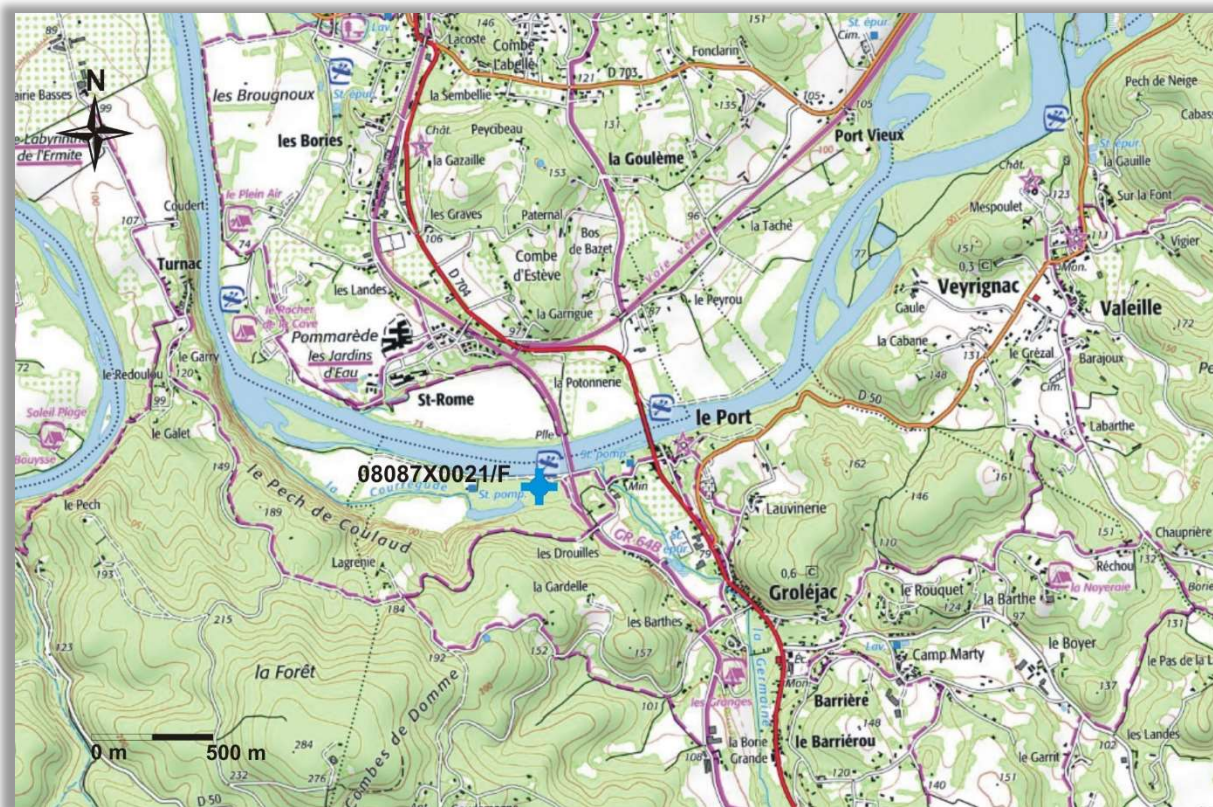
Fait à Sainte-Foy-La-Grande

le, 15/01/2021

Signature



Localisation de l'ouvrage

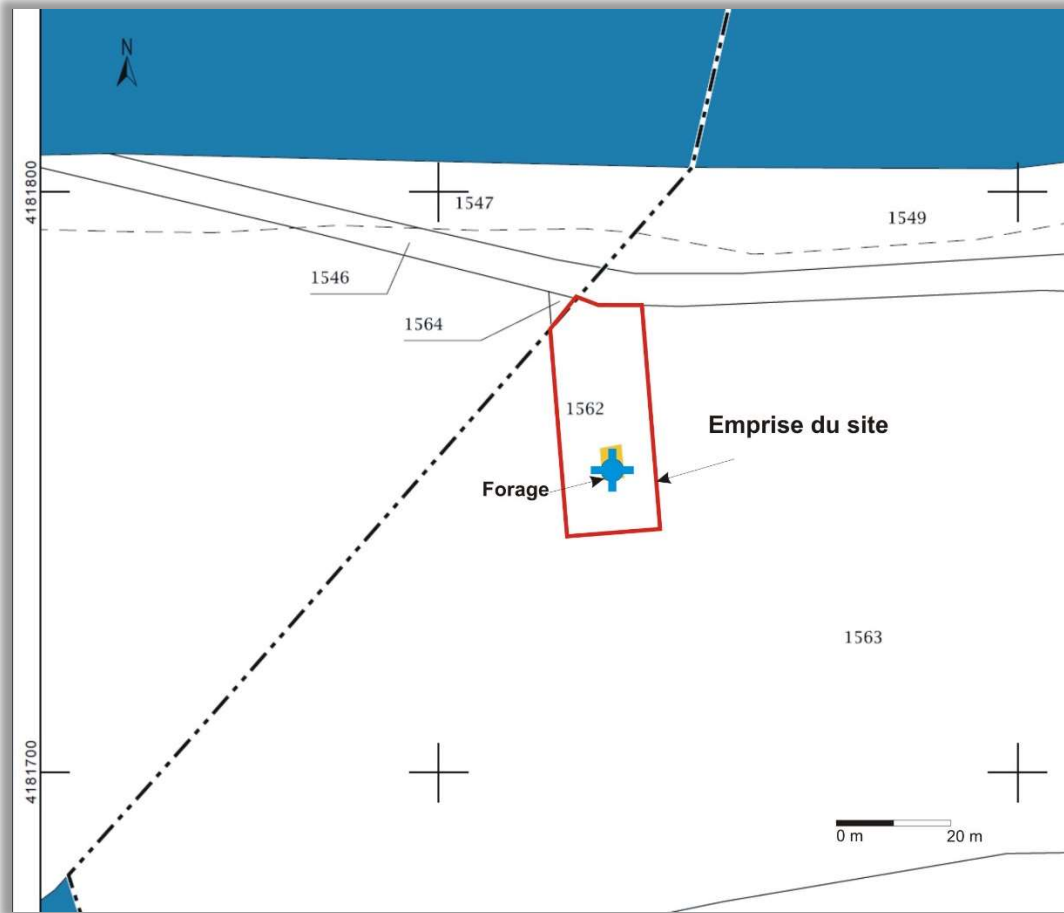


Localisation du forage sur plan IGN

Le forage des Drouilles est situé au lieu-dit « Les Drouilles » sur la commune de Groléjac, à environ 800 m au nord-ouest du bourg de Groléjac et à environ 250 m à l'est du site de production de La Borgne.

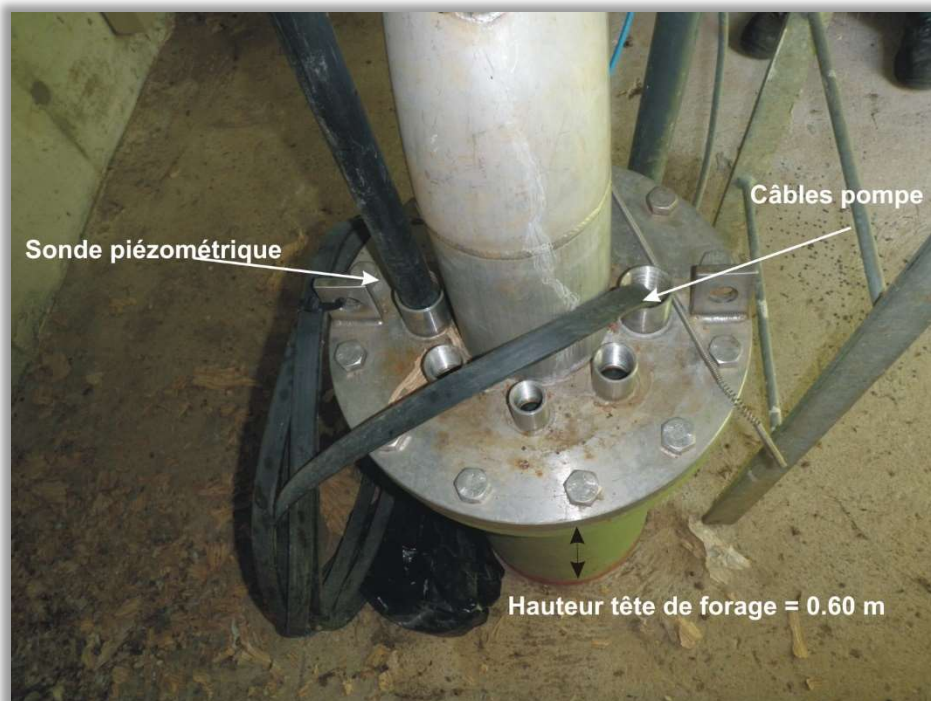
Le forage se trouve en rive gauche de la Dordogne sur la parcelle n° 1562 section B de la commune de Groléjac.

Le forage des Drouilles est inscrit à la banque du sous-sol sous le numéro BSS BSS001YSKQ – 08087X0021/F.



Localisation du forage des Drouilles sur fond cadastral

Photographies du site



Photographies du site du forage des Drouilles – Le 16/07/2019

Coupe technique de l'ouvrage

Le forage capte la nappe du Bathonien – Callovien Oxfordien entre 100 m et 349 m de profondeur.

L'espace annulaire entre le terrain et le tube plein de la chambre de pompage est cimenté. Le forage est donc conforme à la réglementation, selon l'article 7 de l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003. Cette cimentation interdit l'infiltration des eaux de surface au sein de l'ouvrage et exclut également les risques de mise en relation de la nappe captée avec les nappes superficielles sus-jacentes.

La coupe technique et géologique du forage des Drouilles est présentée dans la figure ci-dessous.

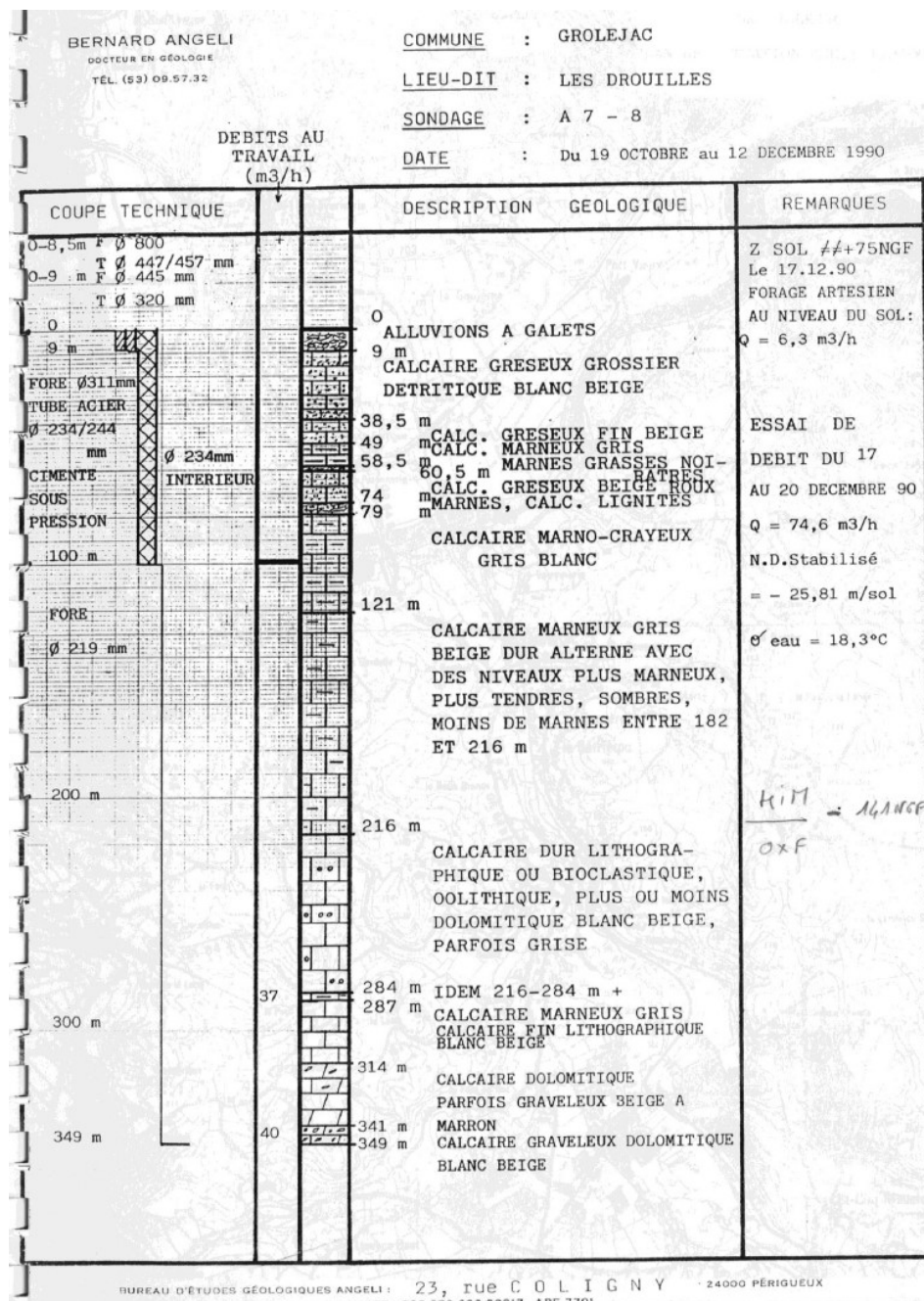


Figure 1 : Coupes technique et géologique du forage des Drouilles (Angeli) - 1990

L'ARS de Dordogne effectue les contrôles réglementaires de la qualité de l'eau brute et de l'eau distribuée sur le réseau.

Réseau hydrographique

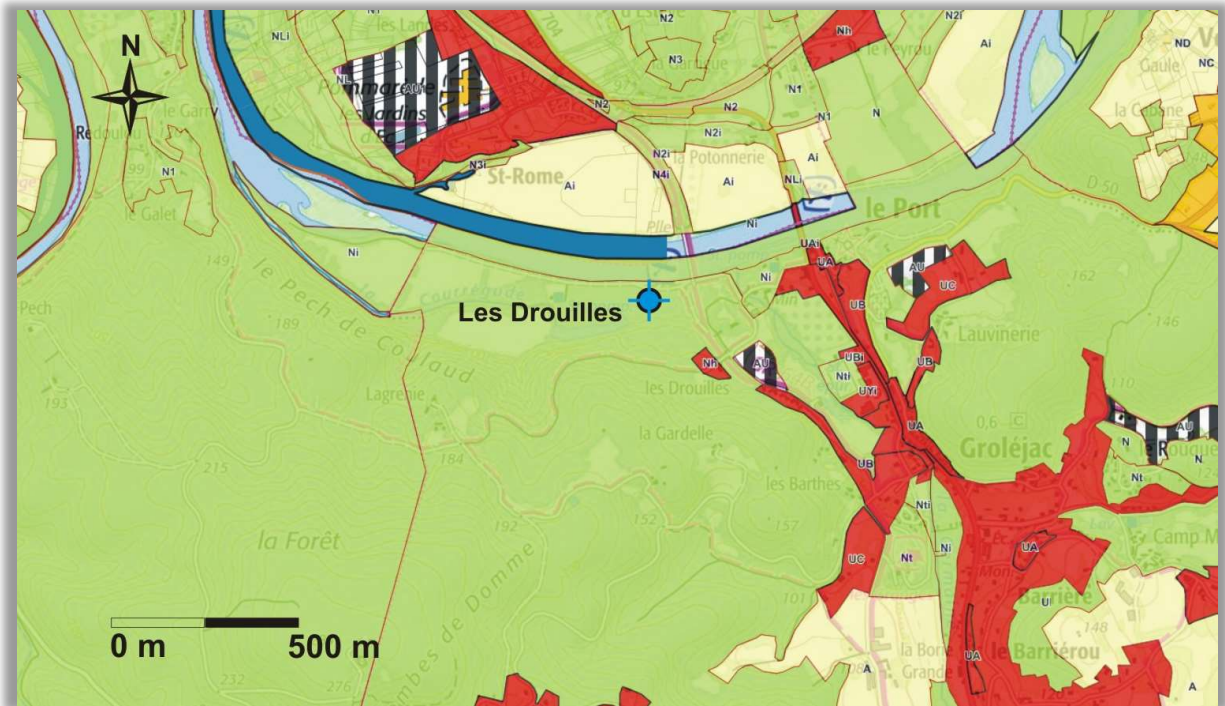


Réseau hydrographique à proximité du site d'étude

Documents d'urbanisme de la commune de Labarde

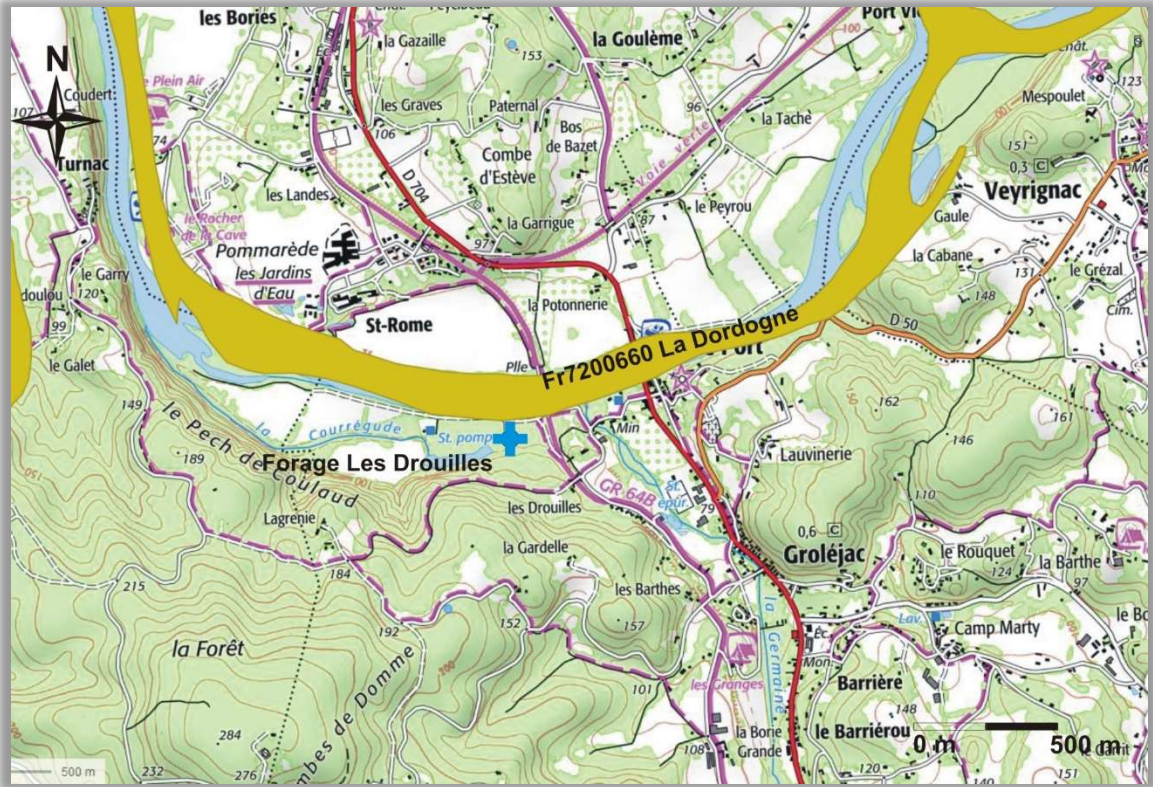
Le document d'urbanisme réglementant l'urbanisation sur la commune de Groléjac est un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 28/08/2008.

Le terrain supportant le site des Drouilles est situé en zone N.



Document d'urbanisme de la commune de Groléjac à proximité du site AEP des Drouilles

Natura 2000



Localisation des sites Natura 2000 à proximité du forage des Drouilles